

La lutte contre les mouches

Dès les premières chaleurs, les mouches réapparaissent. Ces insectes, porteurs de bactéries, virus, parasites, peuvent transmettre différentes maladies (kératoconjunctivite, mammites, myases, besnoitiose). De plus, elles occasionnent une gêne et du stress sur les animaux, ce qui peut avoir un impact sur la production. Il est donc important de mettre en place des mesures de prévention et de lutte afin de contrôler ces populations.

L'hygiène, un élément clé pour la réussite du traitement

Pour prévenir une infestation de mouche, il faut tout d'abord éliminer au maximum les lieux de reproduction. Ainsi, l'hygiène des bâtiments et des abords est primordiale.

Les mesures à mettre en place sont :

- ~ limiter la présence de fumier à proximité des bâtiments et des maisons d'habitation
- ~ être rigoureux dans la propreté des abords des silos d'ensilage et d'aliments
- ~ éviter la présence de résidus de lait dans la nurserie
- ~ limiter la présence d'eau stagnante

Pour un traitement efficace : combiner une action sur les larves et les mouches adultes



© Philippe Blanchot

Les traitements doivent de préférence être réalisés dans des bâtiments au préalable nettoyés

Les mouches pondent très tôt (en avril dans la matière organique) et les larves évoluent massivement en adulte dès que la température est supérieure à 13°C. Dès que la température atteint 8°C, il faut traiter les zones favorables au développement des oeufs avec un larvicide. Il s'agit des endroits où le fumier n'est pas piétiné et tassé par les animaux, en périphérie des bâtiments sur 1 mètre, sous les mangeoires, près des bacs à eau, sur les tas de fumier, en périphérie des fosses et des arrivées de purin. Il faut prévoir 2 à 3 applications à 6 semaines d'intervalle.

Le but de la lutte chimique des adultes est d'appliquer un insecticide sur l'ensemble des surfaces privilégiées des mouches : surfaces claires, plafonds, tours de portes et fenêtres, murs (favoriser la partie supérieure).

Dans le bureau, la maison, la salle de traite, la laiterie, la nurserie, une lutte mécanique peut être mise en place : exterminateurs électriques à néons, bandes collantes, ventilateur (en salle de traite par exemple car les mouches n'aiment pas les courants d'air).

Traitement des animaux

Un traitement des animaux complète le protocole de lutte. Il existe plusieurs types de produits. Pour plus d'informations, consulter votre vétérinaire. Ce traitement protégera également les animaux des mouches au pâturage.

Le GDS peut intervenir pour le traitement insecticide des bâtiments d'élevage

Pour plus d'informations, contacter le : 05 65 23 22 06 ou 06 72 90 11 60